

Calais, Briançon, La Roya, Perpignan, Pays Basque :

Interpellation de la future assemblée nationale par les associations qui agissent pour le respect des droits des exilé.e.s aux frontières.

La fermeture des frontières intérieures, renouvelée tous les 6 mois depuis le 13 novembre 2015, de manière illégale par l'état français, remet en question le principe de libre circulation des personnes dans l'espace Schengen et a entraîné ce que les pouvoirs publics appellent « la crise des migrants » qui est en réalité, avant tout, une crise de l'accueil.

Nos associations oeuvrent depuis de nombreuses années sur le terrain, à proximité de nos frontières, pour offrir un accueil digne pour toutes les personnes exilées, réfugiées fuyant les guerres et la misère et pour que les droits de ces personnes soient respectés, notamment le droit d'être pris en charge pour les mineur.e.s non accompagné.e.s et de déposer une demande d'asile pour les majeur.e.s.

C'est pourquoi nous nous adressons ensemble à vous, candidat.e.s aux législatives pour que la future Assemblée nationale adopte dès son élection des mesures immédiates et durables pour un accueil digne et solidaire des personnes exilées.

1. Considérant que :

Les mesures exceptionnelles mises en place pour accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine, conjuguées à un élan de solidarité inédit, leur ont permis d'être accueillies dignement en France et de bénéficier d'un accès facilité à leurs droits sociaux, au travail et à l'hébergement.

Nous demandons que cette même protection soit accordée à toutes et tous les réfugié.e.s, à nos frontières comme sur notre territoire, quelle que soit leur origine ou la couleur de leur peau. Ce qui signifie un certain nombre de mesures urgentes : liberté de circulation, possibilité de pouvoir faire sa demande d'asile dans le pays de son choix, ouverture massive des places d'hébergement (temporaires et à long terme), embauche importante de travailleurs sociaux, accompagnement public pour l'apprentissage du français, accès réel à la santé sans délai de carence, et possibilité de travailler dès le dépôt de la demande d'asile.

2. Considérant que :

Une grande majorité des mineur.e.s isolé.e.s considéré.e.s par les pouvoirs publics comme des migrant.e.s avant d'être des personnes vulnérables nécessitant une protection particulière comme tous les mineur.e.s en danger.

Il y a urgence à mettre fin aux traitements humiliants qu'ils/elles subissent (remise en question systématique de leur minorité, tests osseux, procédures expéditives de refus de minorité) et au traçage des demandes de protection. Nous rappelons que, avant tout, selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit primer.

Nous réclamons de cette nouvelle Assemblée qu'un véritable dispositif pris en charge par l'Etat (et non par chaque département) soit mis en place pour une réelle protection des mineur.e.s, égale pour toutes et tous.

3. Considérant que :

Les infractions permanentes à la loi constatées à nos frontières (contrôles et obstacles policiers incessants, renvois systématiques par la PAF des personnes susceptibles de demander protection, déni permanent de droits aux personnes exilées dans les zones d'attente des aéroports en particulier malgré de multiples condamnations de la France par la Cour Européenne des droits de l'Homme, criminalisation des exilé.e.s et de leurs soutiens solidaires) ne font pas reculer les mouvements migratoires mais provoquent de plus en plus de victimes humaines...

Nous demandons que cette nouvelle Assemblée exige le respect des Conventions internationales concernant le droit d'asile et les droits de l'enfant, ordonne la levée des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen et que toute personne demandant l'asile puisse le faire dans le pays de son choix.

4. Considérant que :

Des milliers de personnes sans papiers survivent dans des conditions de précarité indigne sur les trottoirs des grandes villes et sur tout le territoire, ne subsistant que grâce à la solidarité militante, nous demandons leur régularisation et leur accès aux mêmes droits que ceux de tou.te.s.

L'Assemblée nationale doit prendre la mesure de ces enjeux. C'est pourquoi, chacune de nos associations, sur son propre territoire, interpelle les candidat.e.s à cette nouvelle Assemblée et leur demande de se prononcer sur ces points précis, cruciaux pour construire un futur de solidarité dans le respect des droits de toutes et tous.

Nous resterons vigilant.e .s, mobilisé.e.s et déterminé.e.s pour que les droits fondamentaux de tous et toutes soient respectés.

Calais : Utopia 56

Briançon : Tous Migrants

La Roya : Roya Citoyenne

Perpignan : Asti 66 ; Cimade 66, Comité de soutien aux sans papiers 66, Collectif Bienvenue aux migrants en Conflens

Pays Basque : Etorquinekin